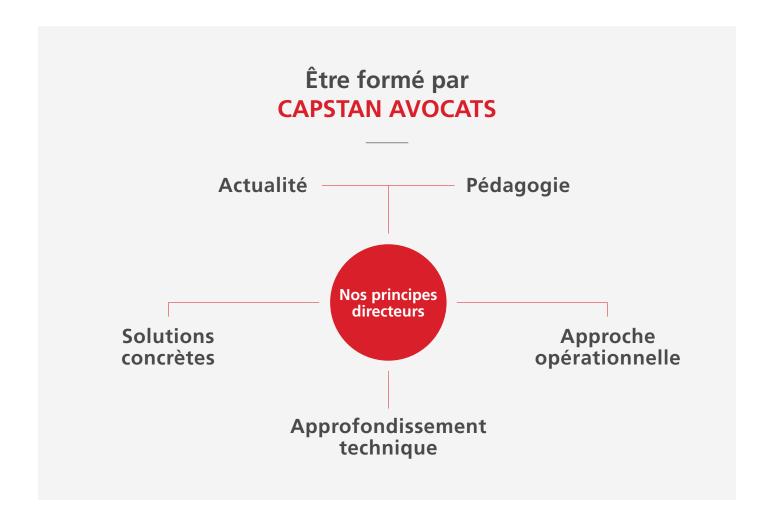




## Formations 2023



## Notre équipe

Nos formateurs sont exclusivement des avocats de **CapstanLMS**, spécialistes dans les domaines du droit social et des ressources humaines et reconnus pour leur maitrise technique et leurs aptitudes pédagogiques.

## Notre méthode et nos outils

Des exemples pratiques et des mises en situation. Des informations exhaustives : textes, jurisprudences et positions administratives. Un document de présentation remis aux participants

99 % de nos clients recommandent nos formations\*

## Notre public

Dirigeants, DRH, juristes, managers...

# Formations sur mesure

## Thèmes spécifiques :

Risques psychosociaux, harcèlement, télétravail, gestion des représentants du personnel, restructuration, licenciement économique...

Introduction au droit social : Aider un dirigeant ou un salarié dans sa prise de poste.

## Pour qui ?

Pour 1 personne, 1 équipe ou 1 service. Nous intervenons au sein de votregroupe, de votre entreprise ou de votre réseau.

## Où?

Au sein de notre cabinet, dans vos locaux, à distance (outils Gotowebinar, Teams, Skype...) ou à l'occasion d'un séminaire.

## Quand?

Tout au long de l'année, pour une demi-journée ou un programme de plusieurs jours.

## Quels sujets ?

Actualité en droit social : Réagir et adapter ses pratiques aux évolutions légales et jurisprudentielles

Prérequis : Aucun

## LE CYCLE

## **Public:**

Dirigeants, DRH, juristes, managers...

## Objectifs pédagogiques :

Faire le point tout au long de l'année sur les nouvelles réformes, les évolutions jurisprudentielles et leurs impacts concrets sur l'entreprise et la gestion de ses ressources humaines. Apporter des solutions concrètes aux problématiques RH.

## Jeudi 26 janvier 2023

- Comment informer et consulter le CSE
- Actualité

## Jeudi 16 mars 2023

- Savoir sanctionner un salarié
- Actualité

## Jeudi 11 mai 2023

- Sécuriser le recours aux forfaits jours
- Actualité

## Lieu:

En nos locaux et/ou en distanciel au moyen de l'outil Gotowebinar

### **Horaires:**

De 09h00 à 13h00

## Prérequis:

Aucun

## Méthodes pédagogiques :

Support pédagogique remis à chaque participant, échanges interactifs, quizz en début et fin de formation, questionnaire d'auto-évaluation, attestation de fin de formation.

## Jeudi 29 juin 2023

- Faire face à un contrôle de l'inspection du travail
- Actualité

## Jeudi 28 septembre 2023

- Quels outils pour permettre une réduction d'effectifs ?
- Actualité

## Jeudi 23 novembre 2023

- Gérer le contrat de travail des salariés protégés
- Actualité

## Durée:

6 sessions de 4 heures

### Coût de la formation :

1800 € HT pour les 6 sessions (soit 300€ HT par session)

**Capstan LMS** a reçu la certification qualité Qualiopi, délivrée au titre de la catégorie « Actions de formation ». Nos formations peuvent être prises en charge par des fonds mutualisés (OPCO...).

## **Bulletin d'inscription** au cycle

A retourner par mail: formations@capstan.fr Capstan Avocats, 14-16 Bd Poissonnière - 75009 Paris Raison sociale: Adresse: Nom du participant: Fonction: Email: Nom du responsable formation: Telephone du responsable formation: Reglement de la facture par (Precisez svp) L'entreprise: L'opco: Nom et adresse de l'opco: Date et lieu

Les données personnelles collectées sont utilisées par Capstan Avocats uniquement dans le cadre de l'offre de formation. Conformément au Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données qui vous concernent.

Cachet et signature

# Informations pratiques

Les formations en présentiel ont lieu dans nos locaux au :

14-16 Bd Poissonnière, 75009 Paris



## Transports en commun :

M89 Station Bonne Nouvelle ou M89 Station Grands Boulevards

## Accessibilité :

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toutes questions et mise en place d'un accueil spécifique, **contacter** : formations@capstan.fr

## En distanciel:

Capstan Avocats est équipé du logiciel GoToWebinar, qui permet notamment de générer des rapports de connexion, attestant de la participation des stagiaires.

Pour les formations sur mesure, nous pouvons utiliser GoToWebinar, Teams, Skype... en fonction des besoins de chaque entreprise.

## Conditions générales de vente Capstan formation

## 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Capstan Avocats (rcs paris 495 124 661, numéro de déclaration d'existence 11 75 42382 75) délivre auclient, qui l'accepte, une action de formation.

Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve par le client des cgv. Sauf dérogation formelle et expresse de Capstan Avocats, ces conditions prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

## 2. Conditions de vente des formations

## 2.1 Modalités d'inscription

L'inscription à une formation constituée de plusieurs sessions vaut nécessairement pour l'ensemble des sessions.

L'inscription est effectuée en renvoyant le bulletin d'inscription ou la proposition de formation, établie sous forme de devis en cas de formation sur mesure, dûment rempli(e) et signé(e), par courriel (formations@capstan.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante :

## **Capstan Avocats, service formation**

14-16 Bd Poissonnière - 75009 Paris

L'inscription, dans la limite des places disponibles, est confirmée par courriel au participant ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription.

### 2.2 Convention / contrat de formation

Une convention de formation ou un contrat de formation est adressé au participant ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription, par courriel.

Un exemplaire de la convention de formation ou du contrat de formation, doit être retourné(e) dans les 15 jours, dûment signé par le client, par courriel (formations@capstan.fr) ou par courrier postal, à l'adresse suivante :

## **Capstan Avocats, service formation**

14-16 Bd Poissonnière - 75009 Paris

## 2.3 Convocation

Au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation, ou de la session, une convocation précisant la date, les horaires, le lieu de la formation et le nom du/des formateur(s) est adressée par courriel au participant ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription.

## 2.4 Annulation ou report du fait de Capstan Avocats

Capstan Avocats se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, ou une session. Le participant ou le correspondant formation désigné lors de l'inscription, sont informés de l'annulation ou du report de la formation ou de la session, au plus tard 10 jours avant la date initialement fixée, par courriel.

Aucune indemnité n'est due du fait de l'annulation ou du report de la formation ou de la session de formation.

## 2.5 Annulation du fait du client

L'annulation d'inscription à l'initiative du client doit être effectuée au moins 10 jours avant le début de la formation ou de la 1ère session de formation, par courriel à l'adresse suivante : formations@capstan.fr.

L'annulation de l'inscription au moins 10 jours avant le début de la formation ou de la 1ère session de formation n'entraîne aucune facturation. À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Toutefois, lorsqu'un participant est dans l'impossibilité d'assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un participant de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être communiqués par courriel à l'adresse suivante : formations@capstan.fr.

## 2.6 Modalité de suivi de formation

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation est par ailleurs remis au participant ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription, par courriel.

## 3. Conditions de règlement – facturation

A l'issue de la formation, ou de la session, une facture est adressée au participant ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription ou encore à l'organisme collecteur ou à l'organisme payeur extérieur désigné lors de l'inscription. Le bulletin d'inscription doit préciser le nom et l'adresse de l'organisme.

En cas de financement par un organisme collecteur ou un organisme tiers payeur, il appartient au participant inscrit, ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription de transmettre l'attestation de prise encharge et l'ensemble des données nécessaires à la facturation par courriel (formations@capstan.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante :

## **Capstan Avocats, service formation**

14-16 Bd Poissonnière - 75009 Paris

En l'absence d'indication spécifique lors de l'inscription, concernant le financement et/ou la facturation dela formation, ou en cas de refus de prise en charge par l'organisme collecteur

ou l'organisme tiers payeur, Capstan Avocats procède à la facturation du client.

Les factures émises par Capstan Avocats sont payables à réception, comptant et sans escompte, par virement bancaire ou par chèque.

Les prix ne comprennent pas les éventuels frais annexes (repas, déplacement, hébergement...). Ils sont indiqués en euros hors taxes par personne inscrite, le client s'engageant à payer les taxes en vigueur aumoment de la facturation.

Toute formation ou session annulée moins de 10 jours avant le début de la formation ou de la 1ère sessionde formation ou suivie partiellement est due dans sa totalité.

## 4. Propriété intellectuelle

Les dossiers et supports pédagogiques, en version papier et/ou numérique, sont protégés par le droit d'auteur et de propriété intellectuelle.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation disposent d'un droit d'utilisation personnel et incessible des dossiers et supports pédagogiques distribués lors de la formation, limité à la consultation et à l'impression pour son usage exclusif.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas reproduire totalement ou partiellement, résumer, modifier, altérer ou rediffuser les dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de Capstan Avocats.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas transférer, revendre, louer, échanger ou mettre à disposition de tiers les dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de Capstan Avocats.

## 5. Protection des données à caractère personnel

Capstan Avocats collecte et traite les données personnelles concernant les participants dans le cadre dela mise en oeuvre de ses services de formation.

Les données personnelles collectées et traitées permettent notamment l'envoi par voie électronique ou postale du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement despropositions de formation, des conventions / contrats de formation, des feuilles de présence, des certificats de réalisation, la facturation des formations et les relations avec les opco et organismes payeurs des formations.

Les types de données concernées sont notamment les noms, prénoms, coordonnées professionnelles, Fonction ou niveau des participants. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus.

Les destinataires de ces données sont les avocats, les services administratifs, comptabilité et facturation du cabinet de Capstan Avocats ayant les droits d'accès nécessaires, ainsi que les opco et organisme payeur désigné lors de l'inscription à la formation.

Les bases juridiques sur lesquelles Capstan Avocats fonde le traitement des données personnelles.

Concernant les participants sont les suivantes :

- Conclusion et exécution d'un contrat de prestation avec les participants ou les organismes dont ces derniers dépendent ;
- Poursuite de l'intérêt légitime de Capstan Avocats ou d'un tiers (gestion des accès et de la sécurité deslocaux, ...);
- Le consentement des participants pour l'utilisation de leur image par Capstan Avocats dans le cadre de sapolitique de communication, commerciale ou marketing (plaquettes, site internet, intranet,...).

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation, de retrait et d'opposition et de donner des directives sur leurs donnéespersonnelles après leur mort. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse : formations@capstan.fr.

Une réclamation peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (cnil).

## 6. Contestation et litige

En cas de contestation ou de différend relatif à la formation, une solution amiable est recherchée. En l'absence de règlement amiable, le différend sera porté devant le tribunal compétent pour régler le litige.